

## **Bourse communale au permis de conduire**

La commune de Valence-en-Poitou attache la plus grande importance au respect de la réglementation sur la protection des données à caractère personnel.

La gestion de la Bourse communale au permis de conduire fait l'objet d'un traitement de données à caractère personnel sur la base de l'exécution d'un contrat (Art. 6.1.b du RGPD) et conformément à la Charte de partenariat du 20 décembre 2007 signée entre l'Etat et l'AMF.

Ce traitement a pour finalités :

- Versement de l'aide financière au permis de conduire
- Participation à une activité d'intérêt collectif
- Rédaction d'une convention et d'une charte pour la gestion de la relation entre les différents acteurs

Les données collectées sont uniquement celles présentées sur le formulaire et demandées en pièce jointe via celui-ci.

Par ailleurs, le traitement fait l'objet d'une politique de minimisation de la collecte des données. Les données sont conservées jusqu'à l'obtention du permis de conduire conformément à la réglementation en vigueur.

Les destinataires des données sont Auto-écoles partenaires, associations et Structures d'accueil de l'activité d'intérêt collectif et les élus et les agents de Valence-en-Poitou ainsi que la Trésorerie, dans le cadre de leurs attributions et le personnel de la société en charge de la maintenance informatique et matériel, à ces seules fins.

Ce traitement ne fait pas l'objet de transferts de données hors Union Européenne, ni d'une prise de décision automatisée.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, en demander la rectification, la portabilité, l'effacement ou exercer votre droit à la limitation.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (DPO). :

- Par mail : [affairesgenerales@valenceenpoitou.fr](mailto:affairesgenerales@valenceenpoitou.fr)
- Par courrier postal : Mairie de Valence-en-Poitou, 8 rue Hemmoor, Couhé 86700 Valence-en-Poitou

Une réponse vous sera donnée dans le délai légal de 1 mois à partir de la réception de votre demande.

Si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés ou que le traitement n'est pas conforme à la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL